



DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

COPIE CONFORME
À L'ORIGINAL

Bureau de l'environnement et du tourisme

Dossier n°86/0043
Opération n°2006/995

Arrêté n° 07-DRCTAJE/1- 450

**fixant des prescriptions complémentaires à la société SNAM ANTIPOL
pour ses installations implantées à FONTENAY-le-COMTE**

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement notamment :

- ✓ son titre 1^{er} du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- ✓ son titre IV du livre V relatif aux déchets ;
- ✓ son livre II relatif aux milieux physiques ;
- ✓ son livre III relatif aux espaces naturels ;
- ✓ son livre IV relatif à la faune et à la flore.

VU l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001 autorisant la société SNAM ANTIPOL à exploiter un centre de regroupement de déchets dangereux et d'évapo-concentration sur la commune de Fontenay le Comte ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°05-DRCLE/1-449 du 3 août 2005 ;

VU les dossiers transmis relatifs à l'évaluation des risques sanitaires et au plan de surveillance dans l'environnement du 25 janvier 2006, et à une étude comparative du 25 novembre 2005 à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 ;

VU la demande en date du 21 juillet 2006 présentée par la société SNAM ANTIPOL en vue de préciser les conditions d'admission des produits chlorés, de mettre à jour la liste des codes des déchets admissibles, d'ajouter la rubrique 1434 à son autorisation et à espacer la fréquence de surveillance en dioxines à l'émission ;

VU le rapport du directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement en date du 14 mai 2007 ;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, en sa séance du 19 juin 2007 ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires n° 07-DRCTAJE/1-247 du 11 juillet 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.451 du 9 octobre 2007 portant délégation de signature à madame Patricia WILLAERT, chargée de l'intérim du secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

VU la lettre de l'exploitant en date du 6 novembre 2007 signalant des erreurs dans certains codes des déchets dans l'arrêté du 11 juillet 2007 ;

CONSIDERANT les erreurs matérielles survenues lors de la rédaction des listes des codes des déchets composant les annexes II et III de l'arrêté du 11 juillet 2007 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée par intérim;

A r r ê t e

Article 1. L'arrêté préfectoral n° 07-DRCTAJE/1-287 du 11 juillet 2007 est abrogé

Article 2. Conditions de co-incinération

L'article 8.3.b) de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001 est complété par l'alinéa suivant :

« Conformément à l'article 9.d) de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux, la température de 850°C doit être garantie pendant au moins deux secondes. »

Afin de respecter et de garantir cette durée de co-incinération d'au moins 2 secondes à plus de 850°C du combustible imposée par l'article 9.d) de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 susvisé, l'exploitant remet dans un délai de six mois une étude technique et économique de remplacement de ses dispositifs de co-incinération.

Le respect du présent article devra en tout état de cause être effectif dans un délai maximum de cinq ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3. Surveillance des conditions de co-incinération

L'article 8.3.d) de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001 est remplacé par comme ceci :

« L'exploitant procède à un contrôle en continu de la teneur en oxygène et en monoxyde de carbone en sortie des chambres de combustion (en amont des modules d'évapo-concentration). Pour les émissions de la cheminée unique des modules, il procède à un contrôle en continu de la température, de la teneur en COVT et de la teneur en poussières.

L'exploitant fait procéder par un organisme tiers compétent tous les six mois, à une mesure à l'émission pour les effluents issus de la cheminée unique. Cette mesure porte sur l'ensemble des normes fixées ci-dessus à l'article 8.3.c, y compris les dioxines et furannes. ».

Le présent article imposant la mise en place des analyseurs en continu de monoxyde de carbone et oxygène devra être respecté dans un délai de huit mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4. Valeurs limites des rejets

L'article 8.3 c) de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001 est modifié comme suit :

- Afin de respecter les seuils réglementaires de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 en ce qui concerne les polluants qui peuvent être produits dans les chambres de combustion et tenir compte des conditions réelles en cheminée, les valeurs limites suivantes sont modifiées :
 - « teneur en SO₂ (mg/Nm³) < 17
 - teneur en dioxines et furannes (ng/Nm³) < 0,017 »
- Juste après la liste des teneurs admissibles, il est ajouté la note suivante : « (Note : pour tenir compte d'un excès de vapeur d'eau issue des modules d'évaporation, les teneurs sont exprimées sur gaz humide à 273 K pour une pression de 101,3 kPa avec une teneur en oxygène de 19% et une teneur en eau de 14%.) ».

- Après la liste des teneurs admissibles, il est inséré l'alinéa suivant : « *La teneur maximale en monoxyde de carbone mesurée par les analyseurs installés à l'article 8.3.d) en sortie des chambres de combustion (en amont des modules d'évapo-concentration) est de 50 mg/m³ en moyenne journalière, et 150 mg/m³ dans au moins 95% de toutes les mesures correspondant à des valeurs moyennes calculées sur dix minutes ; ou aucune mesure correspondant à des valeurs moyennes calculées sur une demi-heure au cours d'une période de 24 heures ne dépasse 100 mg/m³ (exprimés à 273 K pour une pression de 101,3 kPa avec une teneur en oxygène de 11% sur gaz sec).* »

Article 5. Plan de surveillance dans l'environnement

L'exploitant réalise une campagne annuelle de mesure de ses retombées atmosphériques par la mise en place de jauges selon le plan de l'annexe I du présent arrêté. Ces jauges sont placées pendant une durée d'un mois selon la norme de prélèvement en vigueur. Les analyses portent sur les paramètres suivants selon les normes en vigueur : dioxines et furannes, cadmium, nickel, manganèse, arsenic et plomb.

Le résultat de cette campagne doit apparaître dans le rapport d'activité annuel.

Article 6. Conditions d'admission des produits chlorés

À l'article 6.4.a) (teneurs maximum du déchet) de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001, les mots « teneur en chlore : < 0,5 % » sont remplacés par « *teneur en chlore organique (hors chlore minéral) : < 0,5 % et teneur en chlore total < 2 %* ».

Afin de garantir toute dérive de la teneur maximale en chlore total dans le combustible utilisé par les brûleurs des modules (article 8.3.e de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001), l'exploitant réalise des contrôles de la teneur en chlore et en soufre sur le stockage temporaire du combustible produit en sortie centrifugation et ce avant chaque transfert du combustible vers le stockage alimentant les brûleurs des modules. Les résultats de ces contrôles sont consignés dans un registre et tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

Article 7. Liste des déchets admissibles

Les listes de codes déchets mentionnés aux annexes I et II de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001 sont respectivement remplacées par les listes des annexes II et III du présent arrêté.

Article 8. Ajout de la rubrique 1434

Dans le tableau de l'article 1.2 de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001 définissant les activités visées à la nomenclature des installations classées, il est ajouté la ligne suivante :

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Classement	Caractéristiques de l'installation	Capacité
1434.1.b	Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	Déclaration	2 postes de dépotage pour les réceptions en évapo-concentration ou en transit-prétraitement et pour les livraisons vrac en centres externes	Capacité équivalente de distribution comprise entre 1 m ³ /h et 20 m ³ /h

Article 9. Bilan de fonctionnement

Il est ajouté l'article 2.7 suivant à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2001 :

« *Article 2.7 – Bilan de fonctionnement*

« *Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 29 juin 2004 modifié, l'exploitant élabore tous les dix ans un bilan de fonctionnement, qu'il adresse au préfet, portant sur les conditions d'exploitation de l'installation inscrites dans l'arrêté d'autorisation.* »

Article 10. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

10.1. Publicité de l'arrêté

A la mairie de la commune

- une copie du présent arrêté est déposée pour pouvoir y être consultée ;
- un extrait de cet arrêté énumérant notamment les conditions techniques auxquelles l'installation est soumise, est affiché pendant au moins un mois.

L'accomplissement de ces formalités est traduit par procès-verbal dressé par les soins du maire et transmis à la Préfecture, bureau de l'environnement et du tourisme.

Un avis est inséré par les soins du Préfet et aux frais de la société, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

10.2. Diffusion

Une copie du présent arrêté est remise à l'exploitant. Ce document doit en permanence être en sa possession et pouvoir être présenté à toute réquisition.

L'extrait de cet arrêté est affiché en permanence, de façon visible dans l'établissement par l'exploitant.

10.3. Pour application

Le secrétaire général de la Préfecture de la Vendée par intérim, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, les inspecteurs des installations classées, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, pour information, au :

- Sous -Préfet de Fontenay-le-Comte,
- directeur départemental de l'Équipement,
- directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- chef du S.I.D.P.C,

et dont une copie sera adressée à l'inspecteur des installations classées.

Fait à La Roche sur Yon, le **05 DEC. 2007**

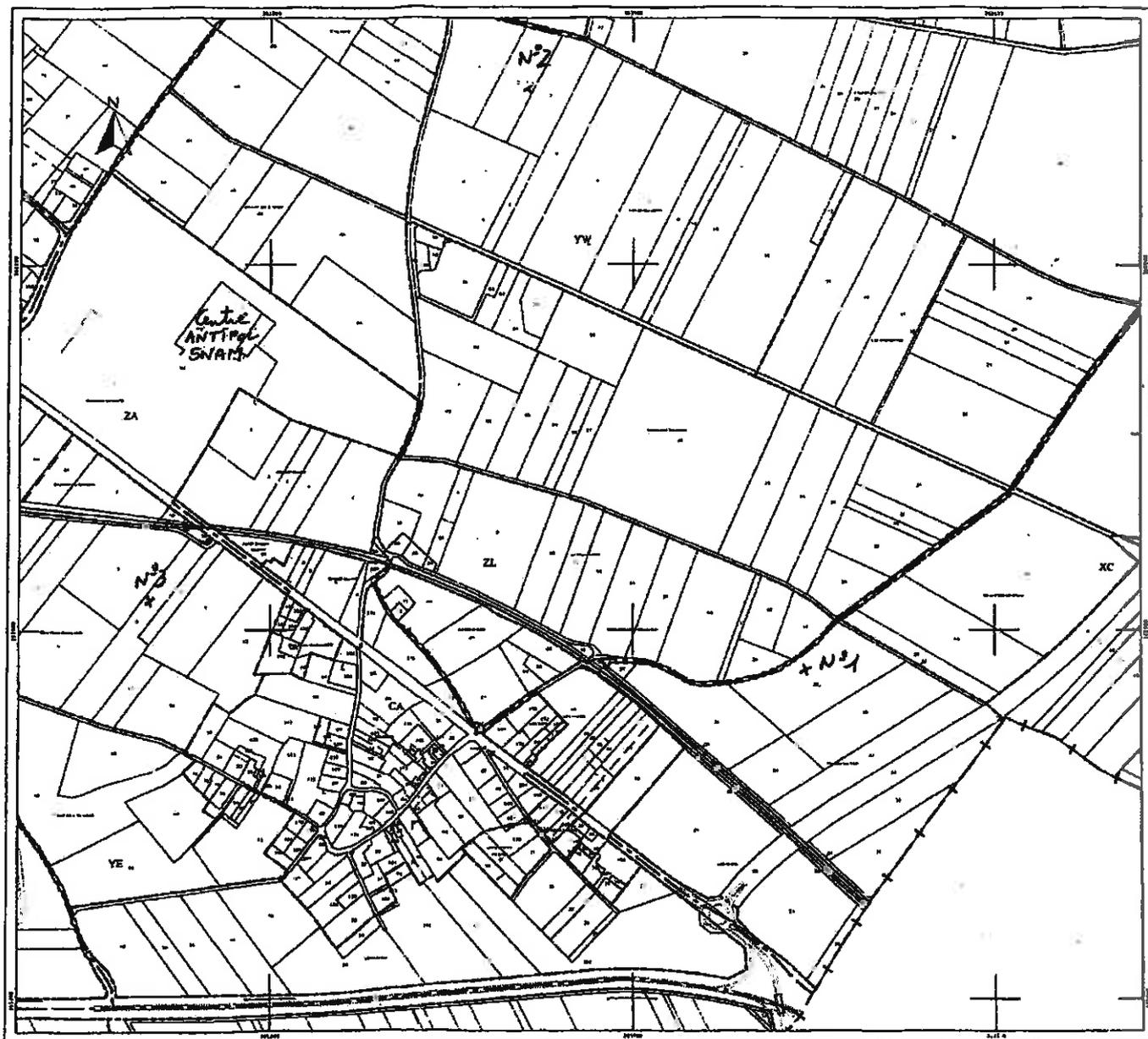
Le préfet,
Pour le Préfet

Le Secrétaire Général de la préfecture de la VENDEE par intérim



Arrêté n° 07-DRCTAJE/1-450 fixant des prescriptions complémentaires à la société SNAM ANTIPOL pour ses installations implantées à Fontenay le Comte

Annexe I
Plan de surveillance dans l'environnement – plan d'implantation des jauges



Annexe II
Déchets acceptés sur la plateforme de transit-regroupement du centre ANTIPOL

NOMENCLATURE DES DECHETS ACCEPTABLES SUR LA PLATE-FORME DE REGROUPEMENT du CENTRE ANTIPOL - 85200 FONTENAY LE COMTE	
010000	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES, ET DES CARRIÈRES, AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX
010100	Déchets provenant de l'extraction des minéraux
010101	Déchets provenant de l'extraction des minéraux métallifères
010102	Déchets provenant de l'extraction des minéraux non métallifères
010300	Déchets provenant de la transformation physique et chimique ultérieure des minéraux métallifères
010304	Stériles acidogènes provenant de la transformation du sulfure
010305	Autres stériles contenant des substances dangereuses
010306	Autres stériles que ceux visés aux rubriques 01 03 04 et 01 03 05
010307	Autres déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères
010308	Déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 03 07
010309	Boues rouges issues de la production d'alumine autres que celles visées à la rubrique 01 03 07
010399	Déchets non spécifiés ailleurs
010400	Déchets provenant de la transformation ultérieure physique et chimique des minéraux non métallifères
010407	Déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères
010408	Déchets de graviers et débris de pierres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07
010409	Déchets de sable et d'argile
010410	Déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07
010411	Déchets de la transformation de la potasse et des sels minéraux autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07
010412	Déchets provenant du lavage et du nettoyage des minéraux autres que ceux visés aux rubriques 01 04 07 et 01 04 11
010413	Déchets provenant de la taille et du sciage des pierres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07
010499	Déchets non spécifiés ailleurs
010500	Boues de forage et autres déchets de forage
010504	Boues et autres déchets de forage contenant de l'eau douce
010505	Boues et autres déchets de forage contenant des hydrocarbures
010506	Boues et autres déchets de forage contenant des substances dangereuses
010507	Boues et autres déchets de forage contenant des sels de baryum autres que ceux visés aux rubriques 01 05 05 et 01 05 06
010508	Boues et autres déchets de forage contenant des chlorures autres que ceux visés aux rubriques 01 05 05 et 01 05 06
010599	Déchets non spécifiés ailleurs
020000	DÉCHETS PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE DE LA CHASSE, DE LA PECHE, AINSI QUE DE LA PREPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS
020100	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche.
020101	Boues provenant du lavage et du nettoyage
020104	Déchets de matières plastiques (à l'exclusion des emballages)
020107	Déchets provenant de la sylviculture
020108	Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
020109	Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08
020110	Déchets métalliques
020199	Déchets non spécifiés ailleurs
020200	Déchets provenant de la préparation et de la transformation de la viande, des poissons et autres aliments d'origine animale
020201	Boues provenant du lavage et du nettoyage
020204	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020299	Déchets non spécifiés ailleurs
020300	Déchets provenant de la préparation et de la transformation des fruits, des légumes, des céréales, des huiles alimentaires, du cacao, du café, du thé, du tabac, de la production de conserves, de la production de levures et d'extraits de levures, de la préparation et de la fermentation de melasses

020301	Déchets provenant du lavage, du nettoyage, de l'épluchage, de la centrifugation et de la séparation
020302	Déchets d'agents de conservation
020303	Déchets de l'extraction aux solvants
020304	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
020305	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020399	Déchets non spécifiés ailleurs
020400	Déchets de la transformation du sucre
020401	Terre provenant du lavage et du nettoyage des betteraves
020402	Carbonate de calcium déclassé
020403	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020499	Déchets non spécifiés ailleurs
020500	Déchets provenant de l'industrie des produits laitiers
020501	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
020502	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020599	Déchets non spécifiés ailleurs
020600	Déchets de boulangerie, pâtisserie, confiserie
020601	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
020602	Déchets d'agents de conservation
020603	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020699	Déchets non spécifiés ailleurs
020700	Déchets provenant de la production de boissons alcooliques et non alcooliques (sauf café, thé et cacao)
020701	Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières
020702	Déchets de la distillation de l'alcool
020703	Déchets de traitements chimiques
020704	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
020705	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020799	Déchets non spécifiés ailleurs
030000	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS, ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON.
030100	Déchets provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux et de meubles
030101	Déchets d'écorce et de liège
030104	Sciures de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages contenant des substances dangereuses
030105	Sciures de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04
030199	Déchets non spécifiés ailleurs
030200	Déchets des produits de protection du bois
030201	Composés organiques non halogénés de protection du bois
030202	Composés organochlorés de protection du bois
030203	Composés organométalliques de protection du bois
030204	Composés inorganiques de protection du bois
030205	Autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses
030299	Produits de protection du bois non spécifiés ailleurs
030300	Déchets provenant de la production et de la transformation de papier, de carton et de pâte à papier
030301	Déchets d'écorces et de bois
030302	Liqueurs vertes (provenant de la récupération de liqueur de cuisson)
030305	Boues de désencrage provenant du recyclage du papier
030307	Refus séparés mécaniquement provenant du broyage de déchets de papier et de carton
030308	Déchets provenant du tri de papier et de carton destinés au recyclage
030309	Boues carbonatées
030310	Refus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant d'une séparation mécanique
030311	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents autres que celles visées à la rubrique 03 03 10

030399	Déchets non spécifiés ailleurs
040000	DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR , DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE
040100	Déchets de l'industrie du cuir et de la fourrure
040101	Déchets d'écharnage et refentes
040102	Résidus de pelanage
040103	Déchets de dégraissage contenant des solvants sans phase liquide
040104	Liqueur de tannage contenant du chrome
040105	Liqueur de tannage sans chrome
040106	Boues, notamment provenant du traitement in situ des effluents contenant du chrome
040107	Boues, notamment provenant du traitement in situ des effluents ,sans chrome
040108	Déchets de cuir tanné (refentes sur bleu, dérayures, échantillonnages, poussières de ponçage) contenant du chrome
040109	Déchets provenant de l'habillement et des finitions
040199	Déchets non spécifiés ailleurs
040200	Déchets de l'industrie textile
040209	Matériaux composites (textile imprégné, élastomère, plastomère)
040210	Matière organique issue de produits naturels (par exemple graisse, cire)
040214	Déchets provenant des finitions contenant des solvants organiques
040215	Déchets provenant des finitions autres que ceux visés à la rubrique 04 02 14
040216	Teintures et pigments contenant des substances dangereuses
040217	Teintures et pigments autres que ceux visés à la rubrique 04 02 16
040219	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
040220	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 04 02 19
040221	Fibres textiles non ouvrées
040222	Fibres textiles ouvrées
040299	Déchets non spécifiés ailleurs
050000	DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON
050100	Déchets provenant du raffinage du pétrole
050102	Boues de dessalage
050103	Boues de fond de cuves
050104	Boues d'alkyles acides
050105	Hydrocarbures accidentellement répandus
050106	Boues contenant des hydrocarbures provenant des opérations de maintenance de l'installation ou des équipements
050107	Goudrons acides
050108	Autres goudrons et bitumes
050109	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
050110	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 05 01 09
050111	Déchets provenant du nettoyage d'Hydrocarbures avec des bases
050112	Hydrocarbures contenant des acides
050113	Boues du traitement de l'eau d'alimentation des chaudières
050114	Déchets provenant des colonnes de refroidissement
050115	Argiles de filtration usées
050116	Déchets contenant du soufre provenant de la désulfuration du pétrole
050117	Mélanges bitumineux
050199	Déchets non spécifiés ailleurs
050600	Déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon
050601	Goudrons acides
050603	Autres goudrons
050604	Déchets provenant des colonnes de refroidissement
050699	Déchets non spécifiés ailleurs

050700	Déchets provenant de la purification et du transport du gaz naturel
050701	Boues contenant du mercure
050702	Déchets contenant du soufre
050799	Déchets non spécifiés ailleurs
060000	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
060100	Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides
060101	Acide sulfurique et acide sulfureux
060102	Acide chlorhydrique
060103	Acide fluorhydrique
060104	Acide phosphorique et acide phosphoreux
060105	Acide nitrique et acide nitreux
060106	Autres acides
060199	Déchets non spécifiés ailleurs
060200	Déchets provenant de la FFDU de bases
060201	Hydroxyde de calcium
060203	Hydroxyde d'ammonium
060204	Hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium
060205	Autres bases
060299	Déchets non spécifiés ailleurs
060300	Déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques
060311	sels solides et solutions contenant des cyanures
060313	Sels solides et solutions contenant des métaux lourds
060314	Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 13
060315	Oxydes métalliques contenant des métaux lourds
060316	Oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15
060399	Déchets non spécifiés ailleurs
060400	Déchets contenant des métaux autres que ceux visés à la section 06 03
060403	Déchets contenant de l'arsenic
060404	Déchets contenant du mercure
060405	Déchets contenant d'autres métaux lourds
060499	Déchets non spécifiés ailleurs
060500	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
060502	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents contenant des substances dangereuses
060503	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents autres que celles visées à la rubrique 06 05 02
060600	Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant du Soufre, de la Chimie, du soufre et des procédés de désulfuration
060602	Déchets contenant des sulfures dangereux
060603	Déchets contenant des sulfures autres que ceux visés à la rubrique 06 06 02
060699	Déchets non spécifiés ailleurs
060700	Déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la Chimie des Halogènes
060701	Déchets contenant de l'amiante provenant de l'électrolyse
060702	Déchets de charbon actif utilisé pour la production du chlore
060703	Boues de sulfate de baryum contenant du Mercure
060704	Solutions et acides, par exemple, acide de contact
060799	Déchets non spécifiés ailleurs
060800	Déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium
060802	Déchets contenant des chlorosilanes
060899	Déchets non spécifiés ailleurs
060900	Déchets provenant de la FFDU des produits chimiques contenant du phosphore et de la chimie du phosphore
060902	Scories phosphoriques

060903	Déchets de réactions basées sur le calcium contenant des substances dangereuses ou contaminées par de telles substances
060904	Déchets de réaction basées sur le calcium autres que ceux visés à la rubrique 06 09 03
060999	Déchets non spécifiés ailleurs
061000	Déchets provenant de FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la Chimie, de l'azote et de la production d'engrais
061002	Déchets contenant des substances dangereuses
061099	Déchets non spécifiés ailleurs
061100	Déchets provenant de la fabrication des pigments inorganiques et des opacifiants
061101	Déchets de réactions basées sur le calcium provenant de la production de dioxyde de titane
061199	Déchets non spécifiés ailleurs
061300	Déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs
061301	Produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides
061302	Charbon actif use (sauf 06 07 02)
061303	Noir de carbone
061304	Déchets provenant de la transformation de l'amiante
061305	Suies
061399	Déchets non spécifiés ailleurs
070000	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
070100	Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
070101	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070103	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070104	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070107	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070108	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070109	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070110	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
070111	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070112	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 01 11
070199	Déchets non spécifiés ailleurs
070200	Déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques
070201	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070203	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070204	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070207	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070208	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070209	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070210	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
070211	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070212	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 02 11
070213	Déchets plastiques
070214	Déchets provenant d'additifs contenant des substances dangereuses
070215	Déchets provenant d'additifs autres que ceux visés à la rubrique 07 02 14
070216	Déchets contenant des silicones dangereux
070217	Déchets contenant des silicones autres que ceux mentionnés à la rubrique 07 02 16
070299	Déchets non spécifiés ailleurs
070300	Déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)
070301	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070303	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070304	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070307	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés

070308	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070309	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070310	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
070311	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070312	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 03 11
070399	Déchets non spécifiés ailleurs
070400	Déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides
070401	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070403	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070404	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070407	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070408	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070409	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070410	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
070411	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070412	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 04 11
070413	Déchets solides contenant des substances dangereuses
070499	Déchets non spécifiés ailleurs
070500	Déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques
070501	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070503	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070504	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070507	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070508	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070509	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070510	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
070511	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070512	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 05 11
070513	Déchets solides contenant des substances dangereuses
070514	Déchets solides autres que ceux visés à la rubrique 07 05 13
070599	Déchets non spécifiés ailleurs
070600	Déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
070601	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070603	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070604	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070607	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070608	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070609	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070610	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
070611	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070612	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 06 11
070699	Déchets non spécifiés ailleurs
070700	Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs
070701	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070703	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070704	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070707	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070708	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070709	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés

070710	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
070711	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070712	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 07 11
070799	Déchets non spécifiés ailleurs
080000	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET EMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
080100	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
080111	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080112	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
080113	Boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
080114	Boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13
080115	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
080116	Boues aqueuses contenant de la nature ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15
080117	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
080118	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17
080119	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
080120	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19
080121	Déchets de décapants de peintures ou vernis
080199	Déchets non spécifiés ailleurs
080200	Déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)
080201	Déchets de produits de revêtement en poudre
080202	Boues aqueuses contenant des matériaux céramiques
080203	Suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques
080299	Déchets non spécifiés ailleurs
080300	Déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression
080307	Déchet liquide aqueux contenant de l'encre
080308	Déchets de toner d'impression (y compris les cartouches)
080312	Déchets d'encres contenant des substances dangereuses
080313	Déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
080314	Boues d'encre contenant des substances dangereuses
080315	Boues d'encre autres que celles visées à la rubrique 08 03 14
080316	Déchets de solutions de morsure
080317	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
080318	Déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17
080319	Huiles dispersées
080399	Déchets non spécifiés ailleurs
080400	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
080409	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080410	Déchets de colle et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
080411	Boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080412	Boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11
080413	Boues aqueuses contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080414	Boues aqueuses contenant des colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 13
080415	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080416	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15
080417	Huile de résine
080499	Déchets non spécifiés ailleurs
080500	Déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08
080501	Déchets d'isocyanates
090000	DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE

090100	Déchets de l'industrie photographique
090101	Bains de développement aqueux contenant un activateur
090102	Bains de développement aqueux pour plaques offset
090103	Bains de développement contenant des solvants
090104	Bains de fixation
090105	Bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation
090106	Déchets contenant de l'argent provenant du traitement in situ des déchets photographiques
090107	Pellicules et papiers photographiques contenant de l'argent ou des composés de l'argent
090108	Pellicules et papiers photographiques sans argent ni composés de l'argent
090110	Appareils photographiques à usage unique sans piles
090111	Appareils photographiques à usage unique contenant des piles visées aux rubriques 06 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03
090112	Appareils photographiques à usage unique contenant des piles autres que ceux visés à la rubrique 09 01 11
090113	Déchets liquides aqueux provenant de la récupération in situ de l'argent autres que ceux visés à la rubrique 09 01 06
090199	Déchets non spécifiés ailleurs
100000	DÉCHETS PROVENANT DES PROCÉDÉS THERMIQUES
100100	Déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)
100101	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière (sauf cendres sous chaudière visées à la rubrique 10 01 04
100102	Cendres volantes de charbon
100103	Cendres volantes de tourbe et de bois non traité
100104	Cendres volantes et cendres sous chaudière d'hydrocarbures
100105	Déchets solides de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée
100107	Boues de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée
100109	Acide sulfurique
100113	Cendres volantes provenant d'hydrocarbures émulsifiés employés comme combustibles
100114	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses
100115	Mâchefers, scories, et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération autres que ceux visés à la rubrique 10 01 14
100116	Cendres volantes provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses
100117	Cendres volantes provenant de la coïncinération autres que celles visées à la rubrique 10 01 16
100118	Déchets provenant de l'épuration des gaz contenant des substances dangereuses
100119	Déchets provenant de l'épuration des gaz autres que ceux visés aux rubriques 10 01 05, 10 01 07, 10 01 18
100120	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
100121	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 10 01 20
100122	Boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses
100123	Boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières autres que celles visées à la rubrique 10 01 22
100124	Sables provenant de lits fluidisés
100125	Déchets provenant du stockage et de la préparation des combustibles des centrales à Charbon
100126	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement
100199	Déchets non spécifiés ailleurs
100200	Déchets provenant de l'industrie du Fer et de l'Acier
100201	Déchets de laitiers de hauts-fourneaux et d'aciéries
100202	Laitiers non traités
100207	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
100208	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 07
100210	Battitures de laminoir
100211	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100212	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 02 11
100213	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
100214	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 13
100215	Autres boues et gâteaux de filtration

100299	Déchets non spécifiés ailleurs
100300	Déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium
100302	Déchets d'anodes
100304	Scories provenant de la production primaire
100305	Déchets d'alumine
100308	Scories salées de production secondaire
100309	Crasses noires de production secondaire
100315	Écumes inflammables ou émettant au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses
100316	Écumes autres que celles visées à la rubrique 10 03 15
100317	Déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes
100318	Déchets carbonés provenant de la fabrication des anodes autres que ceux visés à la rubrique 10 03 17
100319	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses
100320	Poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 03 19
100321	Autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses
100322	Autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) autres que celles visées à la rubrique 10 03 21
100323	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
100324	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 03 23
100325	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
100326	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 03 25
100327	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement des hydrocarbures
100328	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 03 27
100329	Déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires contenant des substances dangereuses
100330	Déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires autres que ceux visés à la rubrique 10 03 29
100399	Déchets non spécifiés ailleurs
100400	Déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb
100401	Scories provenant de la production primaire et secondaire
100402	Crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire
100403	Arséniate de calcium
100404	Poussières de filtration des fumées
100405	Autres fines et poussières
100406	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
100407	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées
100409	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100410	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 04 09
100499	Déchets non spécifiés ailleurs
100500	Déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc
100501	Scories provenant de la production primaire et secondaire
100503	Poussières de filtration des fumées
100504	Autres fines et poussières
100505	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
100506	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées
100508	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100509	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 05 08
100510	Crasses et écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités généreuses
100511	Crasses et écumes autres que celles visées à la rubrique 10 05 10
100599	Déchets non spécifiés ailleurs
100600	Déchets provenant de la pyrométallurgie du cuivre
100601	Scories provenant de la production primaire et secondaire
100602	Crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire

100603	Poussières de filtration des fumées
100604	Autres fines et poussières
100606	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
100607	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées
100609	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100610	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 06 09
100699	Déchets non spécifiés ailleurs
100700	Déchets provenant de la pyrométallurgie de l'argent, de l'or et du platine
100701	Scories provenant de la production primaire et secondaire
100702	Crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire
100703	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
100704	Autres fines et poussières
100705	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées
100707	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100708	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 07 07
100799	Déchets non spécifiés ailleurs
100800	Déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux
100804	Autres fines et poussières
100808	Scories salées provenant de la production primaire et secondaire
100809	Autres scories
100810	Crasses et écumes inflammables ou émettant de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses
100811	Crasses et écumes autres que celles visées à la rubrique 10 08 10
100812	Déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes
100813	Déchets carbonés provenant de la fabrication des anodes autres que ceux visés à la rubrique 10 08 10
100814	Déchets anodes
100815	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses
100816	Poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 08 15
100817	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
100818	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 08 17
100819	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100820	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 08 19
100899	Déchets non spécifiés ailleurs
100900	Déchets de fonderie de métaux ferreux
100903	Laitiers de four de fonderie
100905	Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses
100906	Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 05
100907	Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses
100908	Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 07
100909	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses
100910	Poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 09 09
100911	Autres fines contenant des substances dangereuses
100912	Autres fines non visées à la rubrique 10 09 11
100913	Déchets de liants contenant des substances dangereuses
100914	Déchets de liants autres que ceux visés à la rubrique 10 09 13
100915	Révéléateur de criques usagé contenant des substances dangereuses
100916	Révéléateur de criques usagé autre que celui visé à la rubrique 10 09 15
100999	Déchets non spécifiés par ailleurs
101000	Déchets de fonderie de métaux non ferreux
101003	Laitiers de four de fonderie

101005	Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses
101006	Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 10 05
101007	Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses
101008	Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 10 07
101009	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses
101010	Poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 10 09
101011	Autres fines contenant des substances dangereuses
101012	Autres fines non visées à la rubrique 10 10 11
101013	Déchets de liants contenant des substances dangereuses
101014	Déchets de liants autres que ceux visés à la rubrique 10 10 13
101015	Révéléateur de criques usagé contenant des substances dangereuses
101016	Révéléateur de criques usagé autre que celui visé à la rubrique 10 10 15
101099	Déchets non spécifiés ailleurs
101100	Déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers
101103	Déchets de matériaux à base de fibre de verre
101105	Autres fines et poussières
101109	Déchets de préparation avant cuisson contenant des substances dangereuses
101110	Déchets de préparation avant cuisson autres que ceux visés à la rubrique 10 11 09
101111	Petites particules de déchets de verre et poudre de verre contenant des métaux lourds (par exemple, tubes cathodiques)
101112	Déchets de verre autres que ceux visés à la rubrique 10 11 11
101113	Boues de polissage et de meulage contenant des substances dangereuses
101114	Boues de polissage et de meulage du verre autres que celles visées à la rubrique 10 11 13
101115	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
101116	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 11 15
101117	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
101118	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 11 17
101119	Déchets solides provenant du traitement in situ des effluents des substances dangereuses
101120	Déchets solides provenant du traitement in situ des effluents autres que ceux visés à la rubrique 10 11 19
101199	Déchets non spécifiés ailleurs
101200	Déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction
101201	Déchets de préparation avant cuisson
101203	Autres fines et poussières
101205	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées
101206	Moules déclassés
101208	Déchets de produits en céramique, briques, carrelage, et matériaux de construction (après cuisson)
101209	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
101210	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 12 09
101211	Déchets de glaçure contenant des métaux lourds
101212	Déchets de glaçure autres que ceux visés à la rubrique 10 12 11
101213	Boues provenant du traitement in situ des effluents
101299	Déchets non spécifiés ailleurs
101300	Déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés
101301	Déchets de préparation avant cuisson
101304	Déchets de calcination et d'hydratation de la chaux
101306	Fines poussières (sauf 10 13 12 et 10 13 13)
101307	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées
101309	Déchets provenant de la fabrication d'amiante-ciment contenant de l'amiante
101310	Déchets provenant de la fabrication d'amiante-ciment autres que ceux visés à la rubrique 10 13 09
101311	Déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10

101312	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses
101313	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 13 12
101314	Déchets et boues de béton,
101399	Déchets non spécifiés ailleurs
110000	DÉCHETS INORGANIQUES CONTENANT DES MÉTAUX. PROVENANT DU TRAITEMENT ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX
110100	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)
110105	Acides de décapage
110106	Acides non spécifiés ailleurs
110107	Bases de décapage
110108	Boues de phosphatation
110109	Boues et gâteaux de filtration contenant des substances dangereuses
110110	Boues et gâteaux de filtration autres que ceux visés à la rubrique 11 01 09
110111	Liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses
110112	Liquides aqueux de rinçage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 11
110113	Déchets de dégraissage contenant des substances dangereuses
110114	Déchets de dégraissage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 13
110115	Eluats et boues provenant des systèmes à membrane et des systèmes d'échange d'ions contenant des substances dangereuses
110116	Resines échangeuses d'ions saturées ou usées
110198	Autres déchets contenant des substances dangereuses
110199	Déchets non spécifiés ailleurs
110200	Déchets provenant des procédés hydrométallurgiques des métaux non ferreux
110202	Boues provenant de l'hydrométallurgie du zinc (y compris jarosite et goéthite)
110203	Déchets provenant de la production d'anodes pour les procédés d'électrolyse aqueuse
110205	Déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre contenant des substances dangereuses
110206	Déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre autres que ceux visés à la rubrique 11 02 05
110207	Autres déchets contenant des substances dangereuses
110299	Déchets non spécifiés ailleurs
110300	Boues et solides provenant de la trempe
110301	Déchets cyanurés
110302	Autres déchets
110500	Déchets provenant de la galvanisation à chaud
110501	Mattes
110502	Cendres de Zinc
110503	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
110504	Flux utilisé
110599	Déchets non spécifiés ailleurs
120000	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
120100	Déchets provenant de la mise en forme (forge, soudure, presse, étirage, tournage, découpe, fraisage)
120101	Limaille et chutes de métaux ferreux
120102	Fines et poussières de métaux ferreux
120103	Limaille et chutes de métaux non ferreux
120104	Fines et poussières de métaux ferreux
120105	Particules de matières plastiques
120106	Huiles d'usinage usées, contenant des halogènes (pas sous forme d'émulsion)
120107	Huiles d'usinage usées, sans halogène (pas sous forme d'émulsion)
120108	Emulsions d'usinage, contenant des halogènes
120109	Emulsions d'usinage usées, sans halogènes
120110	Huiles d'usinage de synthèse

120112	Déchets de cires et graisses
120113	Déchets de soudure
120114	Boues d'usinage contenant des substances dangereuses
120115	Boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14
120116	Déchets de grenailage contenant des substances dangereuses
120117	Déchets de grenailage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 16
120118	Boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures
120119	Huiles d'usinage facilement biodégradables
120120	Déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses
120121	Déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 20
120199	Déchets non spécifiés ailleurs
120300	Déchets provenant du dégraissage à l'eau et à la vapeur (sauf chapitre 11)
120301	Liquides aqueux de nettoyage
120302	Déchets du dégraissage à la vapeur
130000	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGES (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
130100	Huiles hydrauliques usagées
130101	Huiles hydrauliques contenant des PCB (1)
130104	Autres huiles hydrauliques chlorées (émulsions)
130105	Huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)
130109	Huiles hydrauliques chlorées à la base minérale
130110	Huiles hydrauliques non chlorées à la base minérale
130111	Huiles hydrauliques synthétiques
130112	Huiles hydrauliques facilement biodégradables
130113	Autres huiles hydrauliques
130200	Huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification usagées
130204	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification chlorées à la base minérale
130205	Huiles moteur, de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à la base minérale
130206	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
130207	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables
130208	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification
130300	Huiles isolantes, fluides caloporteurs et autres liquides usagés
130301	Huiles isolantes et fluides caloporteurs contenant des PCB
130306	Huiles isolantes et fluides caloporteurs chlorés à base minérale autres que ceux visés à la rubrique 13 03 01
130307	Huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale
130308	Huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques
130309	Huiles isolantes et fluides caloporteurs facilement biodégradables
130310	Autres huiles isolantes et fluides caloporteurs
130400	Hydrocarbures de fond de cale
130401	Hydrocarbures de fond de cale provenant de navigation fluviale
130402	Hydrocarbures de fond de cale provenant de canalisations de mâtes
130403	Hydrocarbures de fond de cale provenant d'un autre type de navigation
130500	Contenu de séparateurs eau/hydrocarbures
130501	Déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures
130502	Boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures
130503	Boues provenant de déshuileurs
130506	Hydrocarbures provenant des séparateurs eau/hydrocarbures
130507	Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures
130508	Mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures
130700	Combustibles liquides usagés

130701	Fuel oil et diesel
130702	Essence
130703	Autres combustibles (y compris mélanges)
130800	Huiles usagées non spécifiées ailleurs
130801	Boues ou émulsions de dessalage
130802	Autres émulsions
130899	Déchets non spécifiés ailleurs
140000	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS REFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)
140600	Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols de mousses organiques
140601	Chlorofluorocarbones, HCFC, HFC
140602	Autres solvants et mélanges de solvants halogènes
140603	Autres solvants et mélanges de solvants
140604	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogènes
140605	Boues ou déchets solides contenant d'autres solvants
150000	EMBALLAGES, ET DECHETS D'EMBALLAGE . ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPECIFIES AILLEURS
150100	Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
150101	Emballages en papier/carton
150102	Emballages en matières plastiques
150103	Emballages en bois
150104	Emballages métalliques
150105	Emballages composites
150106	Emballages en mélanges
150107	Emballages de verres
150109	Emballages textiles
150110	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150111	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides
150200	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection
150202	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
150203	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02
160000	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
160100	Véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)
160103	Pneus hors d'usage
160107	Filtres à Huile
160108	Composants contenant du mercure
160109	Composants contenant des PCB
160111	Patins de freins contenant de l'amiante
160112	Patins de freins autres que ceux visés à la rubrique 16 01 11
160113	Liquides de freins
160114	Antigels contenant des substances dangereuses
160115	Antigels autres que ceux visés à la rubrique 16 01 14
160117	Métaux ferreux
160118	Métaux non ferreux
160119	Matières plastiques
160120	Verre
160121	Composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 01 07 à 16 01 11, 16 01 13 et 16 01 14
160122	Composants non spécifiés ailleurs
160199	Déchets non spécifiés ailleurs
160200	Déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques

160209	Transformateurs et accumulateurs contenant des PCB
160210	Équipements mis au rebut contenant des PCB ou contaminés par de telles substances que ceux visés à la rubrique 16 02 09
160211	Équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC
160212	Équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre
160213	Équipements mis au rebut contenant des composants dangereux (2) autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12
160214	Équipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13
160215	Composants dangereux retirés des équipements mis au rebut
160216	Composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15
160300	Loupés de fabrication et produits non utilisés
160303	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
160304	Déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03
160305	Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses
160306	Déchets d'origine autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05
160500	Gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
160505	Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 160504
160506	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
160507	Produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
160508	Produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
160509	Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
160600	Piles et accumulateurs
160601	Accumulateurs au plomb
160602	Accumulateurs Ni-Cd
160603	Piles contenant du mercure
160604	Piles alcalines (sauf rubrique 16 06 03)
160605	Autres piles et accumulateurs
160606	Électrolytes de piles et accumulateurs collectés séparément
160700	Déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts de stockage et de transport (sauf chapitres 05 et 13)
160708	Déchets contenant des hydrocarbures
160709	Déchets contenant d'autres substances dangereuses
160799	Déchets non spécifiés ailleurs
160800	Catalyseurs usés
160801	Catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07)
160802	Catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition (3) dangereux
160803	Catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition non spécifiés ailleurs
160804	Catalyseurs usés de craquage catalytique sur lit fluide (sauf rubrique 16 08 07)
160805	Catalyseurs usés contenant de l'acide phosphorique
160806	Liquides usés employés comme catalyseurs
160807	Catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses
160900	Substances oxydantes
160901	Permanganates, par exemple, permanganate de potassium
160902	Chromates, par exemple, chromate de potassium, dichromate de sodium ou de potassium
160903	Peroxyde, par exemple, peroxyde d'hydrogène
160904	Substances oxydantes non spécifiés ailleurs
161000	Déchets liquides aqueux destinés à un traitement hors site
161001	Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses
161002	Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01
161003	Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses
161004	Concentrés aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 03
161100	Déchets de revêtements de fours et réfractaires

161101	Revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses
161102	Revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques autres que ceux visés à la rubrique 16 11 01
161103	Autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses
161104	Autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques non visés à la rubrique 16 11 03
161105	Revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques contenant des substances dangereuses
161106	Revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques autres que ceux visés à la rubrique 16 11 05
170000	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DEMOLITION (Y COMPRIS DEBLAIS PROVENANT DE SOLS CONTAMINÉS)
170100	Béton, briques, tuiles et céramiques
170101	Béton
170102	Briques
170103	Tuiles et céramiques
170106	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses
170107	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06
170200	Bois, verre et matières plastiques
170201	Bois
170202	Verre
170203	Matières plastiques
170204	Bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances
170300	Mélanges bitumeux, goudron et produits goudronnés
170301	Mélanges bitumeux contenant du goudron
170302	Mélanges bitumeux autres que ceux visés à la rubrique 147 03 01
170303	Goudron et produits goudronnés
170400	Métaux (y compris leurs alliages)
170401	Cuivre, bronze, laiton
170402	Aluminium
170403	Plomb
170404	Zinc
170405	Fer et acier
170406	Étain
170407	Métaux en mélange
170409	Déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses
170410	Câbles contenant des hydrocarbures, du goudron, ou d'autres substances dangereuses
170411	Câbles autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10
170500	Terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage
170503	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses
170504	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03
170505	Boues de dragage contenant des substances dangereuses
170506	Boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05
170507	Ballast de voie contenant des substances dangereuses
170508	Ballast de voie autre que celui visé à la rubrique 17 05 07
170600	Matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante
170601	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante
170603	Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses
170604	Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03
170605	Matériaux de construction contenant de l'amiante
170800	Matériaux de construction à base de gypse
170801	Matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses
170802	Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01
170900	Autres déchets de construction et de démolition

170901	Déchets de construction et de démolition contenant du mercure
170902	Déchets de construction et de démolition contenant des PCB (par exemple, mastics, sols à base de résines, double vitrage, condensateurs, contenant des PCB
170903	Autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
170904	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03
180000	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MEDICAUX OU VETERINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIEE (SAUF DECHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MEDICAUX)
180100	Déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme
180104	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection (par exemple vêtement, plâtres, draps, vêtements jetables, langes)
180106	Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
180107	Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06
180109	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 01 08
180200	Déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies des animaux
180203	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
180205	Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
180206	Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 02 05
180208	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 02 07
190000	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU A USAGE INDUSTRIEL.
190100	Déchets de l'incinération ou de la pyrolyse des déchets
190102	Déchets de déferraillage des mâchefers
190105	Gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées
190106	Déchets liquides aqueux de l'épuration des fumées et autres déchets liquides aqueux
190107	Déchets secs de l'épuration des fumées
190110	Charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées
190111	Mâchefers contenant des substances dangereuses
190112	Mâchefers autres que ceux visés à la rubrique 19 01 11
190113	Cendres volantes contenant des substances dangereuses
190114	Cendres volantes autres que celles visées à la rubrique 19 01 13
190115	Cendres sous chaudière contenant des substances dangereuses
190116	Cendres sous chaudière autres que celles visées à la rubrique 19 01 15
190117	Déchets de pyrolyse contenant des substances dangereuses
190118	Déchets de pyrolyse autres que ceux visés à la rubrique 19 01 17
190119	Sables provenant de lits fluidisés
190199	Déchets non spécifiés ailleurs
190200	Déchets provenant des traitements physico-chimiques spécifiques des déchets industriels hors site de production (par exemple déchromation, décyanuration, neutralisation)
190203	Déchets prémélangés composés seulement de déchets non dangereux
190204	Déchets prémélangés contenant au moins un déchets dangereux
190205	Boues provenant des traitements physico-chimiques contenant des substances dangereuses
190206	Boues provenant des traitements physico-chimiques autres que celles visés à la rubrique 19 02 05
190207	Hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation
190208	Déchets combustibles liquides contenant des substances dangereuses
190209	Déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses
190210	Déchets combustibles autres que ceux visés aux rubriques 19 02 08 et 19 02 09
190211	Autres déchets contenant des substances dangereuses
190299	Déchets non spécifiés ailleurs
190300	Déchets stabilisés/solidifiés
190304	Déchets catalogués comme dangereux, partiellement (5) stabilisés
190305	Déchets stabilisés autres que ceux visés à la rubrique 19 03 04
190306	Déchets catalogués comme dangereux, solidifiés

190307	Déchets solidifiés autres que ceux visés à la rubrique 19 03 66
190400	Déchets vitrifiés et déchets provenant de la vitrification
190401	Déchets vitrifiés
190402	Cendres volantes et autres déchets du traitement des gaz de fumée
190403	Phase solide non vitrifiée
190404	Déchets liquides aqueux provenant de la trempe des déchets vitrifiés
190500	Déchets de compostage
190501	Fraction non compostée des déchets municipaux et assimilés
190502	Fraction non compostée des déchets animaux et végétaux
190503	Compost déclassé
190599	Déchets non spécifiés ailleurs
190600	Déchets provenant du traitement anaérobie des déchets
190603	Liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux
190604	Digestats provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux
190605	Liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux
190606	Digestats provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux
190699	Déchets non spécifiés ailleurs
190700	Lixiviats de décharge
190702	Lixiviats de décharges contenant des substances dangereuses
190703	Lixiviats de décharges autres que ceux visés à la rubrique 19 07 02
190800	Déchets provenant d'installations de traitement d'eaux usées non spécifiés ailleurs
190801	Déchets de dégrillage
190802	Déchets de déssablage
190805	Boues provenant du traitement des eaux usées urbaines
190806	Résines échangeuses d'ions saturées ou usées
190807	Solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions
190808	Déchets provenant des systèmes à membrane contenant des métaux lourds
190809	Mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées contenant des huiles et graisses alimentaires
190810	Mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées autres que ceux visés à la rubrique 19 08 10
190811	Boues contenant des substances dangereuses provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles
190812	Boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 11
190813	Boues contenant des substances dangereuses provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles
190814	Boues provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 13
190899	Déchets non spécifiés ailleurs
190900	Déchets provenant de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel
190901	Déchets solides de première filtration et de dégrillage
190902	Boues de clarification d'eau
190903	Boues de décarbonatation
190904	Charbon actif usé
190905	Résines échangeuses d'ions saturés ou usées
190906	Solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions
190999	Déchets non spécifiés ailleurs
191000	Déchets provenant du broyage de déchets contenant des métaux
191001	Déchets de fer ou d'acier
191002	Déchets de métaux non ferreux
191003	Fraction légère des résidus de broyage et poussières contenant des substances dangereuses
191004	Fraction légère des résidus de broyage et poussières autres que celles visées à la rubrique 19 10 03
191005	Autres fractions contenant des substances dangereuses
191006	Autres fractions autres que celles visées à la rubrique 19 10 05

191100	Déchets provenant de la régénération de l'huile
191101	Argiles de filtration usées
191102	Goudrons acides
191103	Déchets liquides aqueux
191104	Déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases
191105	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
191106	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 19 11 05
191107	Déchets provenant de l'épuration des gaz de combustion
191199	Déchets non spécifiés ailleurs
191200	Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs
191201	Papier et carton
191202	Métaux ferreux
191203	Métaux non ferreux
191204	Matières plastiques et caoutchouc
191205	Verre
191206	Bois contenant des substances dangereuses
191207	Bois autres que ceux visés à la rubrique 19 02 06
191208	Textiles
191209	Minéraux (par exemple, sable, cailloux)
191210	Déchets combustibles (combustible issu de déchets)
191211	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses
191212	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11
191300	Déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines
191301	Déchets solides provenant de la décontamination des sols des substances dangereuses
191302	Déchets solides provenant de la décontamination des sols autres que ceux visés à la rubrique 19 13 01
191303	Boues provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses
191304	Boues provenant de la décontamination des sols autres que celles visées à la rubrique 19 13 03
191305	Boues provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses
191306	Boues provenant de la décontamination des eaux souterraines autres que celles visées à la rubrique 19 13 05
191307	Déchets liquides aqueux et concentrés aqueux provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses
200000	DÉCHETS MUNICIPAUX , DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS, Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
200100	Fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
200101	Papier et carton
200102	Verre
200108	Déchets de cuisine et de cantine biodégradables
200110	Vêtements
200111	Textiles
200113	Solvants
200114	Acides
200115	Déchets basiques
200117	Produits chimiques de la photographie
200119	Pesticides
200121	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure
200123	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones
200125	Huiles et matières grasses alimentaires
200126	Huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25
200127	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
200128	Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27
200129	Détergents contenant des substances dangereuses

200130	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
200132	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 20 01 31
200133	Piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 06 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles
200134	Piles et accumulateurs autres que ceux visés à la rubrique 20 01 33
200135	Equipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23
200136	Equipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23, et 20 01 35
200137	Bois contenant des substances dangereuses
200138	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37
200139	Matières plastiques
200140	Métaux
200141	Déchets provenant du ramonage de cheminée
200199	Autres fractions non spécifiées ailleurs
200200	Déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetièrè)
200201	Déchets biodégradables
200202	Terre et pierres
200203	Autres déchets non biodégradables
200300	Autres déchets municipaux
200301	Déchets municipaux en mélange
200302	Déchets de marchés
200303	Déchets de nettoyage des rues
200304	Boues de fosses septiques
200306	Déchets provenant du nettoyage des égouts
200307	Déchets encombrants
200399	Déchets municipaux non spécifiés ailleurs

Annexe III
Déchets acceptés en évapo-concentration sur le centre ANTIPOL

NOMENCLATURE DES DECHETS ACCEPTABLES EN EVAPO-CONCENTRATION sur le CENTRE ANTIPOL - 85200 FONTENAY LE COMTE	
010000	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES, ET DES CARRIÈRES, AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX
010300	Déchets provenant de la transformation physique et chimique ultérieure des minéraux métallifères
010399	Déchets non spécifiés ailleurs
010400	Déchets provenant de la transformation ultérieure physique et chimique des minéraux non métallifères
010412	Déchets provenant du lavage et du nettoyage des minéraux autres que ceux visés aux rubriques 01 04 07 et 01 04 11
010499	Déchets non spécifiés ailleurs
010500	Boues de forage et autres déchets de forage
010504	Boues et autres déchets de forage contenant de l'eau douce
010505	Boues et autres déchets de forage contenant des hydrocarbures
010506	Boues et autres déchets de forage contenant des substances dangereuses
010599	Déchets non spécifiés ailleurs
020000	DÉCHETS PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE, AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS
020100	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche.
020101	Boues provenant du lavage et du nettoyage
020199	Déchets non spécifiés ailleurs
020200	Déchets provenant de la préparation et de la transformation de la viande, des poissons et autres aliments d'origine animale
020201	Boues provenant du lavage et du nettoyage
020204	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020299	Déchets non spécifiés ailleurs
020300	Déchets provenant de la préparation et de la transformation des fruits, des légumes, des céréales, des huiles alimentaires, du cacao, du café, du thé, du tabac, de la production de conserves, de la production de levures et d'extraits de levures, de la préparation et de la fermentation de melasses
020301	Déchets provenant du lavage, du nettoyage, de l'épluchage, de la centrifugation et de la séparation
020302	Déchets d'agents de conservation
020305	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020399	Déchets non spécifiés ailleurs
020400	Déchets de la transformation du sucre
020403	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020499	Déchets non spécifiés ailleurs
020500	Déchets provenant de l'industrie des produits laitiers
020501	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
020502	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020599	Déchets non spécifiés ailleurs
020600	Déchets de boulangerie, pâtisserie, confiserie
020603	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020699	Déchets non spécifiés ailleurs
020700	Déchets provenant de la production de boissons alcooliques et non alcooliques (sauf café, thé et cacao)
020701	Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières
020703	Déchets de traitements chimiques
020704	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
020705	Boues provenant du traitement <i>in situ</i> des effluents
020799	Déchets non spécifiés ailleurs
030000	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS, ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON.

030100	Déchets provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux et de meubles
030199	Déchets non spécifiés ailleurs
030200	Déchets des produits de protection du bois
030201	Composés organiques non halogénés de protection du bois
030203	Composés organométalliques de protection du bois
030204	Composés inorganiques de protection du bois
030205	Autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses
030299	Produits de protection du bois non spécifiés ailleurs
030300	Déchets provenant de la production et de la transformation de papier, de carton et de pâte à papier
030305	Boues de désencrage provenant du recyclage du papier
030309	Boues carbonatées
030311	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 03 03 10
030399	Déchets non spécifiés ailleurs
040000	DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR , DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE
040100	Déchets de l'industrie du cuir et de la fourrure
040105	Liqueur de tannage sans chrome
040107	Boues, notamment provenant du traitement in situ des effluents, sans chrome
040199	Déchets non spécifiés ailleurs
040200	Déchets de l'industrie textile
040216	Teintures et pigments contenant des substances dangereuses
040217	Teintures et pigments autres que ceux visés à la rubrique 04 02 16
040219	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
040220	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 04 02 19
040299	Déchets non spécifiés ailleurs
050000	DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON
050100	Déchets provenant du raffinage du pétrole
050102	Boues de dessalage
050103	Boues de fond de cuves
050105	Hydrocarbures accidentellement répandus
050106	Boues contenant des hydrocarbures provenant des opérations de maintenance de l'installation ou des équipements
050108	Autres goudrons et bitumes
050109	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
050110	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 05 01 09
050111	Déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases
050113	Boues du traitement de l'eau d'alimentation des chaudières
050114	Déchets provenant des colonnes de refroidissement
050199	Déchets non spécifiés ailleurs
050600	Déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon
050603	Autres goudrons
050604	Déchets provenant des colonnes de refroidissement
050699	Déchets non spécifiés ailleurs
050700	Déchets provenant de la purification et du transport du gaz naturel
050799	Déchets non spécifiés ailleurs
060000	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
060200	Déchets provenant de la FFDU de bases
060299	Déchets non spécifiés ailleurs
060500	Boues provenant du traitement in situ des effluents
060502	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
060503	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 06 05 02

060600	Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant du Soufre, de la Chimie, du soufre et des procédés de désulfuration
060699	Déchets non spécifiés ailleurs
060700	Déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la Chimie des Halogènes
060799	Déchets non spécifiés ailleurs
060800	Déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium
060899	Déchets non spécifiés ailleurs
060900	Déchets provenant de la FFDU des produits chimiques contenant du phosphore et de la chimie du phosphore
060999	Déchets non spécifiés ailleurs
061000	Déchets provenant de FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la Chimie, de l'azote et de la production d'engrais
061002	Déchets contenant des substances dangereuses
061099	Déchets non spécifiés ailleurs
061100	Déchets provenant de la fabrication des pigments inorganiques et des opacifiants
061199	Déchets non spécifiés ailleurs
061300	Déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs
061399	Déchets non spécifiés ailleurs
070000	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
070100	Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
070101	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070108	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070111	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070112	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 01 11
070199	Déchets non spécifiés ailleurs
070200	Déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques
070201	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070208	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070211	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070212	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 02 11
070299	Déchets non spécifiés ailleurs
070300	Déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)
070301	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070308	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070311	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070312	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 03 11
070399	Déchets non spécifiés ailleurs
070400	Déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides
070401	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070408	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070411	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070412	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 04 11
070499	Déchets non spécifiés ailleurs
070500	Déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques
070501	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070508	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070511	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070512	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 05 11
070599	Déchets non spécifiés ailleurs
070600	Déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
070601	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070608	Autres résidus de réaction et résidus de distillation

070611	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070612	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 06 11
070699	Déchets non spécifiés ailleurs
070700	Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs
070701	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070708	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070711	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
070712	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 07 11
070799	Déchets non spécifiés ailleurs
080000	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET EMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
080100	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
080112	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
801114	Boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13
080116	Boues aqueuses contenant de la nature ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15
080118	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17
080120	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19
080121	Déchets de décapants de peintures ou vernis
080199	Déchets non spécifiés ailleurs
080200	Déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)
080202	Boues aqueuses contenant des matériaux céramiques
080203	Suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques
080299	Déchets non spécifiés ailleurs
080300	Déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression
080307	Déchet liquide aqueux contenant de l'encre
080312	Déchets d'encres contenant des substances dangereuses
080313	Déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
080314	Boues d'encre contenant des substances dangereuses
080315	Boues d'encre autres que celles visées à la rubrique 08 03 14
080319	Huiles dispersées
080399	Déchets non spécifiés ailleurs
080400	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
080414	Boues aqueuses contenant des colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 13
080416	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15
080417	Huile de résins
080499	Déchets non spécifiés ailleurs
090000	DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE
090100	Déchets de l'industrie photographique
090101	Bains de développement aqueux contenant un activateur
090102	Bains de développement aqueux pour plaques offset
090104	Bains de fixation
090105	Bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation
090199	Déchets non spécifiés ailleurs
100000	DÉCHETS PROVENANT DES PROCÉDÉS THERMIQUES
100100	Déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)
100120	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
100121	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 10 01 20
100122	Boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses
100123	Boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières autres que celles visées à la rubrique 10 01 22
100199	Déchets non spécifiés ailleurs

100200	Déchets provenant de l'industrie du Fer et de l'Acier
100211	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100212	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 02 11
100299	Déchets non spécifiés ailleurs
100300	Déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium
100327	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement des hydrocarbures
100328	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 03 27
100399	Déchets non spécifiés ailleurs
100400	Déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb
100409	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100410	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 04 09
100499	Déchets non spécifiés ailleurs
100500	Déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc
100599	Déchets non spécifiés ailleurs
100600	Déchets provenant de la pyrométallurgie du cuivre
100609	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100610	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 06 09
100699	Déchets non spécifiés ailleurs
100700	Déchets provenant de la pyrométallurgie de l'argent, de l'or et du platine
100707	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100708	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 07 07
100799	Déchets non spécifiés ailleurs
100800	Déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux
100819	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures
100820	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 08 19
100899	Déchets non spécifiés ailleurs
100900	Déchets de fonderie de métaux ferreux
100999	Déchets non spécifiés par ailleurs
101100	Déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers
101199	Déchets non spécifiés ailleurs
101200	Déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction
101213	Boues provenant du traitement insitu des effluents
101299	Déchets non spécifiés ailleurs
110000	DÉCHETS INORGANIQUES CONTENANT DES MÉTAUX, PROVENANT DU TRAITEMENT ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX
110100	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)
110105	Acides de décapage
110108	Boues de phosphatation
110111	Liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses
110112	Liquides aqueux de rinçage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 11
110113	Déchets de dégraissage contenant des substances dangereuses
110114	Déchets de dégraissage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 13
110115	Eluats et boues provenant des systèmes à membrane et des systèmes d'échange d'ions contenant des substances dangereuses
110198	Autres déchets contenant des substances dangereuses
110199	Déchets non spécifiés ailleurs
110200	Déchets provenant des procédés hydrométallurgiques des métaux non ferreux
110299	Déchets non spécifiés ailleurs
110500	Déchets provenant de la galvanisation à chaud
110599	Déchets non spécifiés ailleurs

120000	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
120100	Déchets provenant de la mise en forme (forge, soudure, presse, étréage, tournage, découpe, fraisage)
120107	Huiles d'usinage usées, sans halogène (pas sous forme d'émulsion)
120109	Emulsions d'usinage usées, sans halogènes
120110	Huiles d'usinage de synthèse
120112	Déchets de cires et graisses
120114	Boues d'usinage contenant des substances dangereux
120115	Boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14
120118	Boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures
120119	Huiles d'usinage facilement biodégradables
120199	Déchets non spécifiés ailleurs
120300	Déchets provenant du dégraissage à l'eau et à la vapeur (sauf chapitre 11)
120301	Liquides aqueux de nettoyage
120302	Déchets du dégraissage à la vapeur
130000	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGES (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
130100	Huiles hydrauliques usagées
130105	Huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)
130110	Huiles hydrauliques non chlorées à la base minérale
130111	Huiles hydrauliques synthétiques
130112	Huiles hydrauliques facilement biodégradables
130113	Autres huiles hydrauliques
130200	Huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification usagées
130205	Huiles moteur, de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à la base minérale
130206	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
130207	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables
130208	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification
130300	Huiles isolantes, fluides caloporteurs et autres liquides usagés
130306	Huiles isolantes et fluides caloporteurs chlorés à base minérale autres que ceux visés à la rubrique 13 03 01
130307	Huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale
130308	Huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques
130309	Huiles isolantes et fluides caloporteurs facilement biodégradables
130310	Autres huiles isolantes et fluides caloporteurs
130400	Hydrocarbures de fond de cale
130401	Hydrocarbures de fond de cale provenant de navigation fluviale
130402	Hydrocarbures de fond de cale provenant de canalisations de mûles
130403	Hydrocarbures de fond de cale provenant d'un autre type de navigation
130500	Contenu de séparateurs eau/hydrocarbures
130501	Déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures
130502	Boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures
130503	Boues provenant de déshuileurs
130506	Hydrocarbures provenant des séparateurs eau/hydrocarbures
130507	Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures
130508	Mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures
130700	Combustibles liquides usagés
130701	Fuel oil et diesel
130702	Essence
130703	Autres combustibles (y compris mélanges)
130800	Huiles usagées non spécifiées ailleurs

130801	Boues ou émulsions de dessalage
130802	Autres émulsions
130899	Déchets non spécifiés ailleurs
160000	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
160100	Véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)
160113	Liquides de freins
160114	Antigels contenant des substances dangereuses
160115	Antigels autres que ceux visés à la rubrique 16 01 14
160700	Déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts de stockage et de transport (sauf chapitres 05 et 13)
160708	Déchets contenant des hydrocarbures
161000	Déchets liquides aqueux destinés à un traitement hors site
161001	Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses
161002	Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01
161003	Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses
161004	Concentrés aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 03
170000	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DEMOLITION (Y COMPRIS DEBLAIS PROVENANT DE SOLS CONTAMINÉS)
170300	Mélanges bitumeux, goudron et produits goudronnés
170301	Mélanges bitumeux contenant du goudron
170302	Mélanges bitumeux autres que ceux visés à la rubrique 147 03 01
170303	Goudron et produits goudronnés
190000	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL
190100	Déchets de l'incinération ou de la pyrolyse des déchets
190199	Déchets non spécifiés ailleurs
190200	Déchets provenant des traitements physico-chimiques spécifiques des déchets industriels hors site de production (par exemple déchromatation, dècyanuration, neutralisation)
190203	Déchets prémélangés composés seulement de déchets non dangereux
190204	Déchets prémélangés contenant au moins un déchets dangereux
190205	Boues provenant des traitements physico-chimiques contenant des substances dangereuses
190206	Boues provenant des traitements physico-chimiques autres que celles visés à la rubrique 19 02 05
190207	Hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation
190208	Déchets combustibles liquides contenant des substances dangereuses
190209	Déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses
190210	Déchets combustibles autres que ceux visés aux rubriques 19 02 08 et 19 02 09
190211	Autres déchets contenant des substances dangereuses
190299	Déchets non spécifiés ailleurs
190400	Déchets vitrifiés et déchets provenant de la vitrification
190404	Déchets liquides aqueux provenant de la trempé des déchets vitrifiés
190600	Déchets provenant du traitement anaérobie des déchets
190699	Déchets non spécifiés ailleurs
190700	Lixiviats de décharge
190702	Lixiviats de décharges contenant des substances dangereuses
190703	Lixiviats de décharges autres que ceux visés à la rubrique 19 07 02
190800	Déchets provenant d'installations de traitement d'eaux usées non spécifiés ailleurs
190807	Solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions
190808	Déchets provenant des systèmes à membrane contenant des métaux lourds
190809	Mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées contenant des huiles et graisses alimentaires
190810	Mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées autres que ceux visés à la rubrique 19 08 10
190811	Boues contenant des substances dangereuses provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles
190812	Boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 11

190813	Boues contenant des substances dangereuses provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles
190814	Boues provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 13
190899	Déchets non spécifiés ailleurs
190900	Déchets provenant de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel
190902	Boues de clarification d'eau
190903	Boues de décarbonatation
190906	Solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions
190999	Déchets non spécifiés ailleurs
191100	Déchets provenant de la régénération de l'huile
191103	Déchets liquides aqueux
191104	Déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases
191105	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses
191106	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 19 11 05
191199	Déchets non spécifiés ailleurs
191200	Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs
191210	Déchets combustibles (combustible issu de déchets)
191300	Déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines
191307	Déchets liquides aqueux et concentrés aqueux provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses
191308	Déchets liquides aqueux et concentrés aqueux provenant de la décontamination des eaux souterraines autres que ceux visés à la rubrique 19 13 07
200000	DÉCHETS MUNICIPAUX , DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS, Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SEPARÉMENT
200100	Fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
200125	Huiles et matières grasses alimentaires
200126	Huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25
200129	Détergents contenant des substances dangereuses
200130	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29